

Introduction

Les symboles de la justice sont la balance et le glaive, ainsi que la plume.

Pour la petite histoire, cela vient de l'Egypte ancienne, où selon le mythe, après leur mort les hommes subissent le jugement d'Osiris : on place leur cœur dans un plateau de la balance, et une plume dans l'autre plateau. Si le cœur est plus lourd que la plume, c'est que l'homme, au cours de sa vie, ne s'est pas suffisamment élevé vers la vertu, il est resté englué dans la pesanteur de la terre et de la chair. Un affreux monstre vient alors le dévorer. Seuls ceux dont le cœur est plus léger qu'une plume peuvent entrer au paradis.

Et le glaive alors ? Le glaive sert à trancher, et à trancher droit. La justice ne doit pas seulement évaluer, peser le pour et le contre, elle doit aussi décider.

Ah, encore un mot d'introduction : historiquement, les philosophes ont d'abord pensé la justice comme ordre. Selon Platon, la cité juste est celle dans laquelle chacun est à sa place, c'est-à-dire ce pour quoi il est le plus doué. Les travailleurs au travail, chacun selon son habileté propre ; les courageux dans l'armée ; et les sages au gouvernement.

La justice réside-t-elle dans l'égalité ?

La justice corrective

A première vue, la justice consiste à traiter tout le monde de la même manière. La justice serait donc fondamentalement égalitaire.

C'est d'ailleurs le sens de la loi du talion (du latin talis, tel), cette loi ancestrale que l'on retrouve dans l'Ancien testament et qui affirme tout simplement : « œil pour œil, dent pour dent ».

C'est ce qu'Aristote appelle la justice corrective, car elle consiste à corriger un tort, par exemple à réparer un vol. Le voleur devra donc rendre ce qu'il a volé. C'est une justice arithmétique.

Mais, me direz-vous, le voleur ne devrait-il pas rembourser davantage que ce qu'il a volé ? Celui qui a donné un coup ne doit-il pas en recevoir deux ? Le risque de ce principe est de mener à une escalade de la violence, ou à une violence perpétuelle du type vendetta. La loi du talion visait justement à briser ce cycle de la violence.

La justice distributive

Mais la justice est-elle toujours dans l'égalité ? A première vue, il est juste de donner autant à chacun, par exemple quand on partage un repas. Mais regardons-y de plus près : faut-il donner autant à l'enfant et au travailleur ? Evidemment non : car l'un a des besoins beaucoup plus grands que l'autre. De même, faut-il donner autant à tous les travailleurs ? Ici la question est plus délicate, mais on peut penser qu'il est juste de donner à chacun une part proportionnelle à son mérite ou à son efficacité.

Ainsi Aristote introduit un deuxième concept, celui de justice distributive. Et celle-ci n'est pas arithmétique comme la précédente, mais géométrique, c'est-à-dire qu'elle ne

suit pas le principe d'égalité mais le principe de proportionnalité.
La discrimination positive

Dans les universités américaines, les noirs étaient sous-représentés. C'est-à-dire qu'il y avait moins de noirs, en proportion, dans l'université que dans la société (par exemple, 10 % de noirs dans la société mais seulement 1 % dans l'université). Si nous supposons que le système de recrutement est égalitaire (par exemple un concours anonyme), et que tous les individus de la société désirent également être recrutés (ce qui n'est pas toujours évident : par exemple les femmes sont peut-être moins intéressées par la politique ou les sciences de l'ingénieur que les hommes), alors c'est qu'il y a une injustice quelque part. Pour mettre fin à cette injustice, une solution s'est peu à peu imposée : la discrimination positive.

Il s'agit tout simplement de favoriser les noirs en biaisant le système de recrutement (par exemple en ajoutant quelques points à tous les candidats noirs), jusqu'à ce que la population universitaire reflète la population d'ensemble. Les partisans de la discrimination positive considèrent que la justice n'est réalisée qu'au moment où il y a adéquation entre ces deux pourcentages. C'est une exigence de résultat et non seulement de moyens.

Mais il s'agit bien de discrimination. Et des étudiants blancs ont même porté plainte, disant qu'ils se trouvaient pénalisés par cette mesure.

En réalité, la discrimination positive consiste à compenser une injustice en introduisant une deuxième injustice. L'idéal serait de supprimer plutôt la première injustice. Mais face à la difficulté du problème, ne faut-il pas admettre la discrimination positive comme solution par défaut ?

Les dispositifs de justice

Dans de nombreux cas, il est bien difficile de savoir ce qui est juste. Une manière de contourner le problème est d'utiliser des « dispositifs de justice », c'est-à-dire des procédures permettant de déterminer, dans chaque cas, ce qui est juste. La négociation, au fond, n'est rien d'autre qu'un tel dispositif.

L'exemple célèbre du roi Salomon illustre aussi ce principe. Face à deux femmes qui se disputaient un nouveau-né, chacune prétendant qu'il s'agissait du sien, Salomon dit : « Très bien. Nous couperons l'enfant en deux. Ainsi chacune en recevra la moitié. » Aussitôt l'une des deux femmes s'écrie : « Non ! Je préfère renoncer à l'enfant ! » Salomon dit alors : « Qu'on donne l'enfant à cette femme. C'est elle la mère, puisqu'elle préfère perdre son enfant plutôt que de le voir mourir. »

Cette anecdote nous montre en outre que le travail du justicier vise bien souvent à faire éclater la vérité.

Autre exemple : entre enfants, une règle pratique pour partager un gâteau ou une banane est le principe suivant : « Qui coupe ne choisit pas. » Ainsi celui qui coupe s'efforcera de couper des parts aussi égales que possibles, car il sait bien qu'il aura la plus petite.

Comment distribuer la richesse entre les membres de la société ?

Nous avons vu que la justice distributive doit être géométrique, c'est-à-dire proportionnelle. Mais à quoi doit-elle être proportionnelle ? Aux besoins ou aux mérites ? Aux efforts fournis par les travailleurs ou à leur efficacité ? Effort ou efficacité ?

Faut-il payer les travailleurs au mérite (par exemple à l'heure) ou au résultat ? John Stuart Mill a résumé cette problématique difficile dans un texte célèbre :

Dans une entreprise, est-il juste ou non que le talent ou l'habileté donnent droit à une rémunération plus élevée ? Ceux qui répondent négativement à la question font valoir l'argument suivant : celui qui fait ce qu'il peut a le même mérite et ne doit pas, en toute justice, être placé dans une position d'infériorité s'il n'y a pas faute de sa part ; les aptitudes supérieures constituent déjà des avantages plus que suffisants, par l'admiration qu'elles excitent, par l'influence personnelle qu'elles procurent, par les sources intimes de satisfaction qu'elles réservent, sans qu'il faille y ajouter une part supérieure des biens de ce monde ; et la société est tenue, en toute justice, d'accorder une compensation aux moins favorisés, en raison de cette inégalité injustifiée d'avantages plutôt que de l'aggraver encore. A l'inverse, les autres disent : la société reçoit davantage du travailleur dont le rendement est supérieur ; ses services étant plus utiles, la société doit les rémunérer plus largement ; une part plus grande dans le produit du travail collectif est bel et bien son œuvre ; la lui refuser quand il la réclame, c'est une sorte de brigandage. S'il doit seulement recevoir autant que les autres, on peut seulement exiger de lui, en toute justice, qu'il produise juste autant, et qu'il ne donne qu'une quantité moindre de son temps et de ses efforts, compte tenu de son rendement supérieur. Qui décidera entre ces appels à des principes de justice divergents ? La justice, dans le cas en question, présente deux faces entre lesquelles il est impossible d'établir l'harmonie, et les deux ont choisi les deux faces opposées ; ce qui préoccupe l'un, c'est de déterminer, en toute justice, ce que l'individu doit recevoir, ce qui préoccupe l'autre, c'est de déterminer, en toute justice, ce que la société doit donner. Chacun des deux, du point de vue où il s'est placé, est irréfutable et le choix entre ces points de vue, pour des raisons relevant de la justice, ne peut qu'être absolument arbitraire. C'est l'utilité sociale seule qui permet de décider entre l'un et l'autre.

John Stuart Mill, L'Utilitarisme, chap. 5
Travail et capital



J'ajoute une autre question, plus concrète et sans doute aussi difficile : quel est le juste partage de la richesse entre le capital (les actionnaires) et le travail (les salariés) ?

Ici encore le problème est difficile. Travail et capital (machines) sont tous deux nécessaires pour produire des richesses. De plus, celui qui investit et qui prête de l'argent mérite d'être rémunéré pour ce service. Mais comment déterminer le juste milieu, le juste partage ?

Une solution consisterait à laisser faire le marché. Cette solution a le mérite de la simplicité, mais il reste à prouver que le résultat serait juste. Le problème de l'époque actuelle est même la concentration du capital et des moyens de production entre quelques mains, ce qui pose des problèmes croissants de partage du travail (problème du chômage) et de redistribution des richesses (problème des inégalités économiques). L'efficacité peut-elle justifier l'inégalité ?

Oui, répond le philosophe américain contemporain John Rawls.

Son idée, pour faire bref, est que les inégalités sont justifiées si elles sont à l'avantage de chacun, y compris du plus mal loti. Ce qui peut se comprendre de la manière suivante : un système économique inégalitaire stimule l'activité, ce qui enrichit l'ensemble de la population. Si cet enrichissement est tel que le plus pauvre est avantagé par le changement, alors l'inégalité est bonne.

Autre exemple : une hiérarchie est juste si elle est faite dans l'intérêt de celui qui est inférieur. Exemples : la relation parents-enfants, la relation élève-professeur, etc.

En premier lieu : chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres. En second lieu : les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et qu'elles soient attachées à des positions ouvertes à tous.

Ces principes s'appliquent, en premier lieu, comme je l'ai dit, à la structure sociale de base ; ils commandent l'attribution des droits et des devoirs et déterminent la répartition des avantages économiques et sociaux. Leur formulation présuppose que, dans la perspective d'une théorie de la justice, on divise la structure sociale en deux parties plus ou moins distinctes, le premier principe s'appliquant à l'une, le second à l'autre. Ainsi, nous distinguons entre les aspects du système social qui définissent et garantissent l'égalité des libertés de base pour chacun et les aspects qui spécifient et établissent des inégalités sociales et économiques. Or, il est essentiel d'observer que l'on peut établir une liste de ces libertés de base. Parmi elles, les plus importantes sont les libertés politiques (droit de vote et d'occuper un poste public), la liberté d'expression, de réunion, la liberté de pensée et de conscience ; la liberté de la personne qui comporte la protection à l'égard de l'arrestation et de l'emprisonnement arbitraires, tels qu'ils sont définis par le concept de l'autorité de la loi. Ces libertés doivent être égales pour tous d'après le premier principe.

Le second principe s'applique, dans la première approximation, à la répartition des revenus et de la richesse et aux grandes lignes des organisations qui utilisent des différences d'autorité et de responsabilité. Si la répartition de la richesse et des revenus n'a pas besoin d'être égale, elle doit être à l'avantage de chacun et, en même temps, les positions d'autorité et de responsabilité doivent être accessibles à tous. On applique le second principe en gardant les positions ouvertes, puis, tout en respectant cette contrainte, on organise les inégalités économiques et sociales de manière à ce que chacun en bénéficie.

John Rawls, Théorie de la justice



Ces réflexions illustrent la vaste tension entre communisme et libéralisme. D'un côté, un système égalitaire mais peu efficace (travaillerez-vous beaucoup si votre note finale était la moyenne de la classe, ou si tous les salaires étaient les mêmes pour chacun ?) ; de l'autre, un système inégalitaire mais qui stimule davantage l'activité.

Cela dit, on peut répondre à Rawls que trop d'inégalité nuit à l'efficacité. Une concentration des richesses excessive entre les mains de quelques-uns diminue en effet la propension moyenne à consommer de la population (c'est-à-dire la part du revenu consacrée à la consommation), ce qui peut finir par mener à une crise économique. C'est pourquoi Keynes recommande de redistribuer les revenus : cela accroît la consommation car cela consiste à prendre de l'argent aux riches (qui serait presque

complètement épargné) pour le donner aux plus pauvres (qui le dépenseront presque entièrement).

Conclusion sur ce point : il faut certes des inégalités si on veut récompenser les mérites et motiver les travailleurs, mais pas trop non plus pour assurer le bon fonctionnement de l'économie.

Autre manière de voir les choses : il y a deux façons de concevoir la société juste. Ou bien on s'efforce de faire en sorte que toutes les positions sociales soit également désirables. Ou alors on admet carrément qu'il existe des positions plus intéressantes que d'autres, mais on fait en sorte que l'attribution des places soit faite sur la base des mérites. C'est souvent ainsi que l'on justifie les inégalités : en disant que les places élevées dans la hiérarchie sont ouvertes à tous. J'ai une petite anecdote à ce sujet (aller au samedi 17 janvier).